

L'EUROPE ET LE DEFI DES NATIONALISMES REGIONAUX

Noëlle Lenoir, Ancienne ministre
Présidente de l'Institut d'Europe d'HEC
et du Cercle des Européens
Paris, le 18 avril 2008

L'EUROPE ET LE DEFI DES NATIONALISMES REGIONAUX

Les élections législatives de mars et avril dernier en Espagne et en Italie sont riches d'enseignements sur les modifications du paysage politique de ce côté-ci de l'Europe. Dans les deux cas, en effet, on assiste à une bipolarisation de la vie politique autour de deux pôles de droite et de gauche à l'instar du binôme formé du Parti Populaire Européen (PPE) et du Parti Socialiste Européen (PSE) en tant que forces dominantes au sein Parlement européen.

En Espagne, la composition des Cortes reflète la domination du Parti Populaire de Mariano Rajoy (PP, 153 députés) et du Parti Socialiste de Jose Luis Rodriguez Zapatero (PSOE, 169 députés), qui représentent à eux seuls 92% des sièges. Le PP s'est définitivement affirmé à partir de 1996 sous la présidence de José Mari Aznar comme un parti démocratique consolidant son positionnement vers le centre. Le PSOE a de la même façon évolué vers le centre en abandonnant dès 1979 ses référents marxistes et en adhérant aux valeurs du libre marché. En Italie, la bipolarisation date de cette année. Au nombre de trente sous la législature précédente, les partis du Parlement issu des élections d'avril ne sont plus que cinq, dont deux dominent : le Peuple de la Liberté de Silvio Berlusconi (PDL, 340 députés) et le Parti Démocrate de Walter Veltroni (PD, 239 députés). Socialistes, communistes et verts n'ont plus d'élus nationaux.

D'où le deuxième enseignement de ces élections : les partis idéologiques (comme le parti communiste) ou thématiques (comme les verts) cèdent la place à des partis régionalistes qui négocient, lorsqu'ils le peuvent, leur appui au gouvernement. En Espagne, Zapatero n'a pu obtenir au Parlement la majorité absolue au premier tour, en raison de l'abstention des nationalistes catalans du CiU et basques du PNV. C'est la seconde fois de l'histoire de la démocratie espagnole qu'un chef de gouvernement n'est investi qu'au second tour. Zapatero devra nouer des alliances ponctuelles pour faire avancer ses réformes. Or les nationalistes catalans exigent de l'Etat des contreparties financières à leur contribution à l'économie, et les basques entendent organiser un référendum d'autodétermination à l'automne. En Italie, Silvio Berlusconi a dû lui aussi se rapprocher des nationalistes, ceux de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, populiste et xénophobe, et ceux du Mouvement pour l'Autonomie du très controversé Raffaele Lombardo en Sicile. Si l'on ne peut comparer les gouvernements espagnol et italien, on doit constater qu'étant dépendants du soutien des nationalistes, ils ne sont pas plus l'un que l'autre assurés d'une stabilité à toute épreuve...

La montée en puissance des nationalismes régionaux pose problème du point de vue de l'intégration européenne. Elle révèle les limites de la politique régionale européenne dont l'objet est pourtant d'éviter les disparités entre régions et de préserver la cohésion au sein de l'Europe et de ses Etats-membres. Cette politique a été inefficace au Sud de l'Italie à cause de la corruption alors qu'elle a produit de remarquables résultats en Espagne. Il reste qu'elle n'a pas su faire disparaître les vieilles querelles héritées de l'histoire entre les régions ayant précédé la formation des

Etats. Notre modèle, parfois injustement décrié, suivant lequel il n'y a de peuple en France que français, est à cet égard plus "euro compatible" que bien des modèles en vigueur chez nos partenaires.

Il revient aux Etats de canaliser les revendications nationalistes suivant leurs traditions et leur droit constitutionnel. Depuis le traité de Maastricht, les représentants d'instances infra étatiques peuvent cependant faire partie des délégations nationales négociant au sein du Conseil de l'Union. Les communautés et régions belges, les gouvernements écossais, gallois et d'Irlande du Nord, les Lander allemands et autrichiens ou encore les régions autonomes portugaises peuvent participer aux sessions des Conseils des Ministres. Enfin le Comité des régions, qui intervient à titre consultatif dans le processus de législation communautaire, se voit confier par le traité de Lisbonne un rôle de gardien de la subsidiarité au profit des collectivités territoriales. Ces mesures suffiront-elles à éviter la résurgence du nationalisme - étatique ou infra étatique - qui comme l'écrit Stefan Zweig dans ses "*Souvenirs d'un Européen*" - "a empoisonné la fleur de notre culture européenne" ? La réponse n'est pas certaine.

Noëlle Lenoir
Ancienne Ministre,
Présidente de l'Institut de l'Europe et du
Cercle des Européens
Paris, le 18 avril 2008